



Valence, le 15 mars 2022

XXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Objet : Lettre ouverte à Mesdames et Messieurs les candidates et candidats à l'Élection Présidentielle

Monsieur/Madame le/la Candidat/Candidate à l'Élection Présidentielle,

La Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la Radioactivité (CRIIRAD), créée en 1986 pour informer la population française sur la réalité scientifique des retombées de la catastrophe de Tchernobyl, forte de 36 ans de travaux de son laboratoire (agrée) sur la radioactivité, souhaite – vu les nombreuses déclarations qui ont été faites dans le cadre des Élections Présidentielles concernant les projets de construction de réacteurs nucléaires – obtenir votre avis sur un certain nombre de problèmes liés à l'industrie nucléaire dans notre pays et qui sont rarement pris en compte lors de cette campagne électorale.

S'il n'est pas dans les prérogatives de la CRIIRAD de se prononcer sur les stratégies énergétiques, il est par contre de sa responsabilité d'interpeller, aujourd'hui, les candidats et candidates que vous êtes sur les nombreux impacts qu'a l'industrie nucléaire sur l'environnement et les risques auxquels elle nous expose.

Merci de bien vouloir prendre connaissance des 5 thématiques suivantes (des liens renvoient aux dossiers CRIIRAD) afin de nous indiquer votre positionnement vis-à-vis de chacune d'elles et les décisions que vous seriez susceptibles de prendre à leur égard après votre élection.

1. La question des mines

- . Si aujourd'hui la totalité de l'uranium utilisé dans nos centrales provient de l'étranger, de 1946 à 2001 plus de 240 mines d'uranium ont été exploitées sur 27 départements du territoire français. Elles ont généré environ 200 millions de tonnes de stériles miniers radioactifs et 50 millions de tonnes de résidus d'extraction, également radioactifs. Ces activités passées causent encore aujourd'hui d'innombrables problèmes : défaillance des systèmes de traitement des eaux, persistance et banalisation de pollutions connues depuis des décennies, absence d'information des riverains, atteintes à la santé... Et le pire est à venir puisque la durée de vie de ces déchets radioactifs se chiffre en centaines de milliers et milliards d'années¹.
- . Les dégâts sont désormais générés à l'étranger. Au Niger, la CRIIRAD a pu constater les nombreux impacts de l'activité minière des filiales d'Orano, l'exposition chronique des populations aux radiations et quelques 50 Mt de résidus radioactifs accumulés en énormes versées exposées à tous les vents².

¹ <http://www.criirad.org/mines-uranium/bois-noirs.pdf>
² http://www.criirad.org/actualites/dossiers2005/niger/29_mars_2021_CP_CRIIRAD_Fermeture_mine_uranium_COMINAK_Niger.pdf

Siret 341 802 544 00054 – APE 7219 Z Association loi 1901 agréée pour la protection de l'environnement

TVA intracommunautaire n° FR80341802544
RIB : BFCC VALENCE – 4259 - 00013 - 21 025846604 – 41 --

2. La question des rejets radioactifs (mais aussi chimiques et thermiques)

A tous les stades de la filière nucléaire, des rejets gazeux et liquides radioactifs sont effectués. Quoique généralement conformes aux trop laxistes réglementations, ce sont des déchets non gérés, que l'on décide de diluer dans l'environnement. C'est, entre autres, le cas du tritium radioactif, rejeté par toutes les centrales nucléaires, dont nous dénonçons la présence dans l'eau potable de très nombreuses collectivités. Des pollutions accidentelles, ou systématiques, sont fréquemment constatées : par ex. 28 000 Bq de tritium/litre d'eau dans la nappe phréatique sous la centrale de Tricastin. Quant au site de La Hague, il rejette à lui seul et en toute légalité, plus de tritium que la totalité des réacteurs électronucléaires de la planète. L'usine de retraitement est incapable de se conformer aux obligations de réductions des rejets radioactifs définies en 1998 dans le cadre de la Convention pour la protection de l'Atlantique du Nord-Est et continue de polluer jusqu'en mer du Nord.

3. La question des déchets radioactifs

- Des mines jusqu'au retraitement, sont produits des déchets radioactifs souvent à très longue durée de vie. Les quantités produites depuis le début du développement de cette industrie sont aujourd'hui considérables et en constante augmentation. Des problèmes sérieux de stockage ou d'entreposage se posent et aucune solution satisfaisante pour les éliminer complètement n'a été trouvée. Ainsi, le territoire français doit se vouer, un peu partout, au stockage des déchets radioactifs (Manche, Aube, Aude,...).
- Les quantités d'uranium appauvri (sous-produit de l'enrichissement, très radiotoxique, plusieurs dizaines de millions de becquerels/kg), en attente d'une improbable utilisation, s'élèvent à 324 000 tML (tonnes Métal Lourde) à fin 2020 et augmentent de l'ordre de 7000 tML/ an. Elles sont entreposées en grande partie à Bessines (Haute-Vienne) et à Tricastin (Drôme) où 30 000 t d'uranium de retraitement sont également entreposées.
- Pour les déchets les plus dangereux, de haute activité (HA) et de moyenne activité à vie longue (MA-VL), qui constituent le legs de nos générations aux dizaines de milliers de générations futures et à la planète, CIGEO prépare à Bure (Meuse), malgré l'opposition de nombreux citoyens et experts indépendants, le projet de leur enfouissement : 270 ha d'installations de surface et 300 km de galeries à 500 m de profondeur pour, officiellement, 30 000 m³ de déchets HA et 400 000 m³ de déchets MA-VL³.
- Pour ce qui concerne les énormes quantités de déchets issus du démantèlement des installations nucléaires, la CRIIRAD s'oppose au recyclage dans le domaine public (qui vient d'être autorisé en France) des déchets métalliques contaminés provenant du démantèlement des installations nucléaires) et donc à l'établissement de « seuils de libération » autorisant à terme la présence de radioactivité dans les produits de consommation courante (ex. voitures, poussettes, ustensiles de cuisine, ...) ⁴.

4. Les problèmes techniques

- Concernant la résistance des installations nucléaires aux séismes, se pose à la fois la question de la sous-évaluation de leur intensité et celle du respect effectif des prescriptions – nombre d'équipements censés résister étant en réalité défectueux⁵.
- Si le vieillissement des centrales nucléaires soulève le problème évident de la dégradation des matériaux, notamment de la cuve qui ne peut pas être remplacée, de plus en plus de problèmes techniques génériques affectent les centrales françaises et posent la question de la sûreté nucléaire.

³ <http://www.criirad.org/Dechets-radioactifs/som-dechets-radioactifs.html>

⁴ http://www.criirad.org/mobilisation/campagne-2021/2021-04-15_lo_DG_ministres_tfa-seuils.pdf

⁵ http://www.criirad.org/Surete-nucleaire/Resistance_aux_seismes.pdf

. Plus grave encore : les nombreux dysfonctionnements qui affectent la construction de l'EPR de Flamanville. C'est un chantier marqué par l'accumulation des négligences et des irrégularités mettant gravement en péril la sûreté-même de la centrale. Des défauts ont été constatés dans le béton, dans la cuve et son couvercle (autorisés malgré leur non-conformité). D'innombrables réparations doivent avoir lieu sur des équipements censés être neufs, notamment sur les soudures⁶.

Il faut aussi envisager la probable mise au rebut du combustible sur le point d'être chargé, en anticipation de problèmes de vibration et de risques de corrosion sur la première barrière de confinement.

5. L'accident nucléaire majeur

. Sur la base de problèmes techniques, de phénomènes naturels non contrôlés ou d'agressions humaines, l'accident majeur (niveau 7 sur l'échelle INES) est prévu et envisagé par les autorités (ASN, IRSN,...). Ses conséquences humaines, environnementales et économiques seraient considérables. Les catastrophes de Tchernobyl et Fukushima en sont un avertissement.

. La CRIIRAD dénonce le choix qu'a fait la France d'autoriser l'exposition de la population à des risques sanitaires (cancers, maladies génétiques et autres pathologies) très supérieurs au niveau maximum toléré en fonctionnement normal : des risques 100 fois plus élevés pendant l'accident. 20 fois plus après. Et ces valeurs ne sont plus des limites mais de simples références que l'on peut dépasser (et pendant des durées non définies !).

. La CRIIRAD dénonce également l'adoption de limites de contamination bien trop élevées dans les aliments : les concentrations d'iode radioactif autorisées dans l'alimentation des enfants sont proprement scandaleuses, sans parler du plutonium dans les petits pots pour bébé !

. C'est ainsi que le coût sanitaire d'un accident sera transféré en grande partie sur les victimes, obligées de consommer des aliments contaminés, de vivre en zone contaminée ... S'ajoute à cela la décision de limiter à 1,5 milliard d'€ (dont seulement 700 millions à la charge de l'exploitant) le total des indemnités. Le coût d'un accident nucléaire majeur s'élevant typiquement à des centaines, et plus probablement à des milliers de milliards d'€, il est clair que la population ne paiera pas seulement le prix sanitaire mais également le prix économique.

Mr/Mme le/la Candidat/Candidate à l'Élection Présidentielle, vous conviendrez sans doute avec nous qu'en Démocratie il est absolument fondamental que toutes ces questions soient débattues et obtiennent des réponses des personnes candidates à la magistrature suprême.

La CRIIRAD vous remercie pour l'attention que vous voudrez bien accorder à ce courrier et pour les réponses que vous voudrez bien apporter à ses plus de cinq mille adhérents et, par leur intermédiaire, aux autres citoyens de notre pays.

Recevez, Monsieur/Madame, nos très respectueuses salutations.

Le Président
Didier Glatigny



⁶ http://www.criirad.org/installations-nucl/EPR%20Flamanville/probleme_de_soudure/Soudures_EPR_Flamanville-dec.2018.pdf